

Ville d'Asnières-sur-Seine

Rétrospective financière 2014 - 2024

Support de synthèse du 01-07-2025



Shape the future
with confidence

Cadre général de l'intervention

- ▶ La Ville d'Asnières a exprimé le besoin d'une rétrospective financière couvrant la période de 2014 à 2024. Cette mission vise à fournir une analyse synthétique des performances financières de la Ville, en mettant en lumière les évolutions significatives des principaux indicateurs financiers.
- ▶ L'objectif principal de cette mission est de dresser une présentation de la trajectoire financière résultant de la gestion municipale sur les dix dernières années. À travers cette rétrospective, nous nous sommes engagés à compiler et réaliser une revue de cohérence des données financières de manière à offrir une vision claire et structurée des performances de la Ville depuis 2014. Les principaux indicateurs analysés incluent les dépenses et recettes réelles de fonctionnement, l'épargne brute, l'autofinancement, l'investissement, les éléments de fiscalité, l'encours de la dette, les dépenses de fonctionnement (dont les dépenses de personnel).
- ▶ Conformément à nos échanges, il est important de souligner que cette mission ne constitue pas un audit au sens normatif ou réglementaire du terme. L'analyse repose exclusivement sur les données officielles, qui ont été votées et validées en conseil municipal sous votre responsabilité. Cette dernière a pour finalité de fournir un éclairage structuré de la rétrospective financière pour la durée convenue.
- ▶ Cette synthèse a été élaborée pour répondre précisément aux besoins exprimés par votre commune, et ne peut être communiquée à un tiers sans notre accord préalable. De plus, elle ne doit en aucun cas être utilisée, mentionnée ou interprétée en dehors du cadre défini par le présent document de travail.

Notre méthodologie se décline en 4 étapes clés :

**1**

Collecte des données

- ▶ Récupération des sources de données financières pertinentes pour la période 2014-2024, incluant les budgets, les rapports financiers, et les documents de gestion. Les documents ont été communiqués au fur et à mesure de la mission.

2

Compilation et revue de cohérence

- ▶ Consolidation par année et analyse préliminaire des données collectées pour assurer leur cohérence ;
- ▶ Identification des éventuelles anomalies ou incohérences dans les données financières, en vérifiant la concordance entre les différents documents.

3

Analyse des indicateurs financiers

- ▶ Évaluation des principaux agrégats financiers en utilisant des méthodes d'analyse appropriées, telles que des ratios financiers et des comparaisons temporelles ;
- ▶ Mise en lumière des tendances et des évolutions significatives, en se concentrant sur les indicateurs clés définis par la Ville.

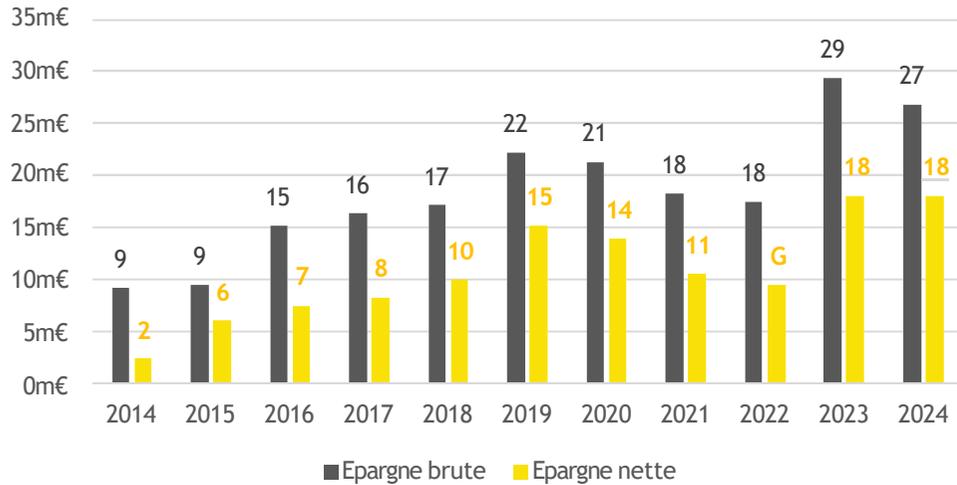
4

Synthèse et restitution des résultats :

- ▶ Préparation d'une présentation PowerPoint qui synthétise les résultats de l'analyse, en incluant des tableaux et des graphiques pour illustrer les données de manière claire et accessible.
- ▶ Organisation d'une réunion de restitution pour discuter des résultats des travaux.

2014 – 2024 : L'épargne brute et nette en progression positive, bien qu'impactées par les conséquences de la crise sanitaire

Evolution de l'épargne brute et nette

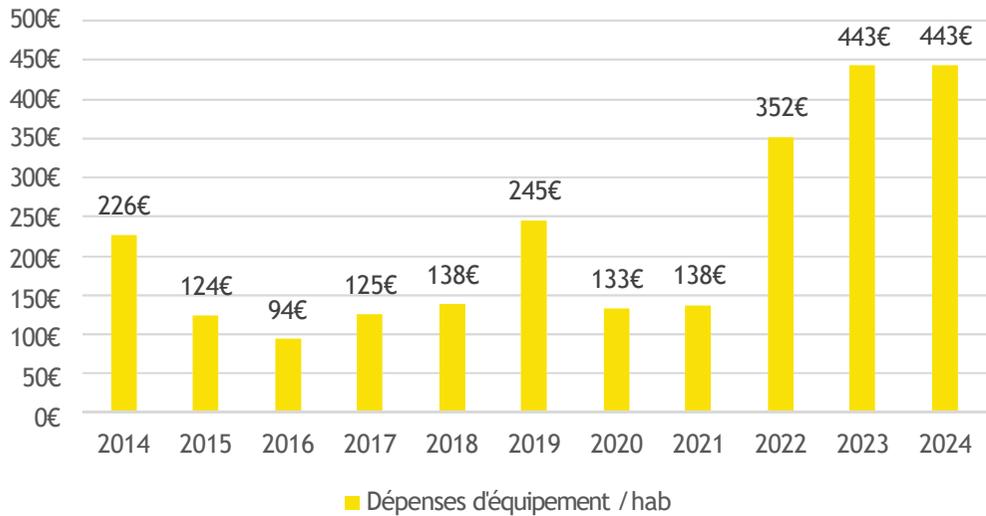


- L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet d'étudier la richesse réelle dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité.
- L'autofinancement est la capacité d'une collectivité à se consacrer réellement à ses investissements après avoir financé le courant et payé le capital annuel de l'emprunt. Autrement dit, il s'agit de l'épargne brute, à laquelle est retiré le capital de dette remboursé au cours de l'année N. Il est aussi appelé "épargne nette".

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2014 - 2024
RRF (m€)	132	135	139	140	124	129	128	129	135	147	148	+12%
DRF (m€)	122	125	124	124	106	107	107	111	118	118	122	+0%

2014 – 2024 : Evolution des dépenses d'équipement en tendance haussière depuis la crise sanitaire

Evolution des dépenses d'équipement par habitant



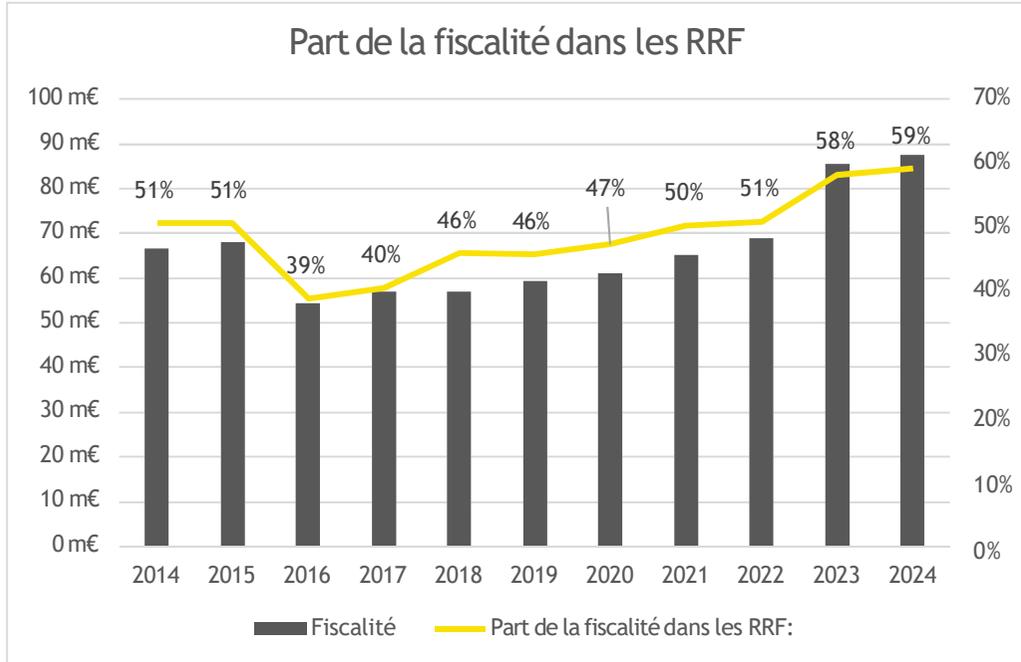
- Les dépenses d'équipement désignent l'ensemble des dépenses réalisées par la Ville dans les immobilisations corporelles, incorporelles, en-cours, et les subventions d'équipement versées, sur une année.



- Les dépenses d'équipement ont augmenté durant ces dix dernières années, impactées aussi sur les trois dernières années avec la crise sanitaire et l'inflation.
- Les dépenses d'équipement par habitant de la strate sont supérieures à celles de la Ville jusqu'en 2021. A partir de 2022, les dépenses d'équipement par habitant de la Ville rattrapent la strate, et deviennent supérieures à partir de 2023, alors même que la population d'Asnières-sur-Seine a augmenté sur cette période.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'équipement cumulées (m€)	19	30	38	49	61	83	94	106	138	177	218

2014 – 2024 : Évolution de la fiscalité locale : entre dynamique démographique et effets de la crise sanitaire



- Ce ratio permet d'évaluer le poids de la fiscalité dans les recettes perçues par la collectivité, ainsi que sa dépendance à la fiscalité locale.



- Le ratio fiscal chute nettement entre 2015 et 2016, en lien avec la baisse de la taxe foncière, puis progresse en parallèle de la croissance démographique.
- Pendant la crise sanitaire, la fiscalité devient surreprésentée dans les recettes, les RRF progressent faiblement tandis que la fiscalité augmente fortement (+27 m€ entre 2020 et 2024, effet volume).
- Entre 2014 et 2022, la part de la fiscalité dans les RRF reste sous les 51 %, mais elle devient de plus en plus dominante : +22 % pour la fiscalité entre 2022 et 2024, contre +9 % pour les RRF.
- Un phénomène mécanique de hausse des bases de l'Etat a eu lieu en 2023 et 2024.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fiscalité (m€)	66	68	55	57	57	59	61	65	69	86	88
RRF (m€)	132	135	139	140	124	129	128	129	135	147	148

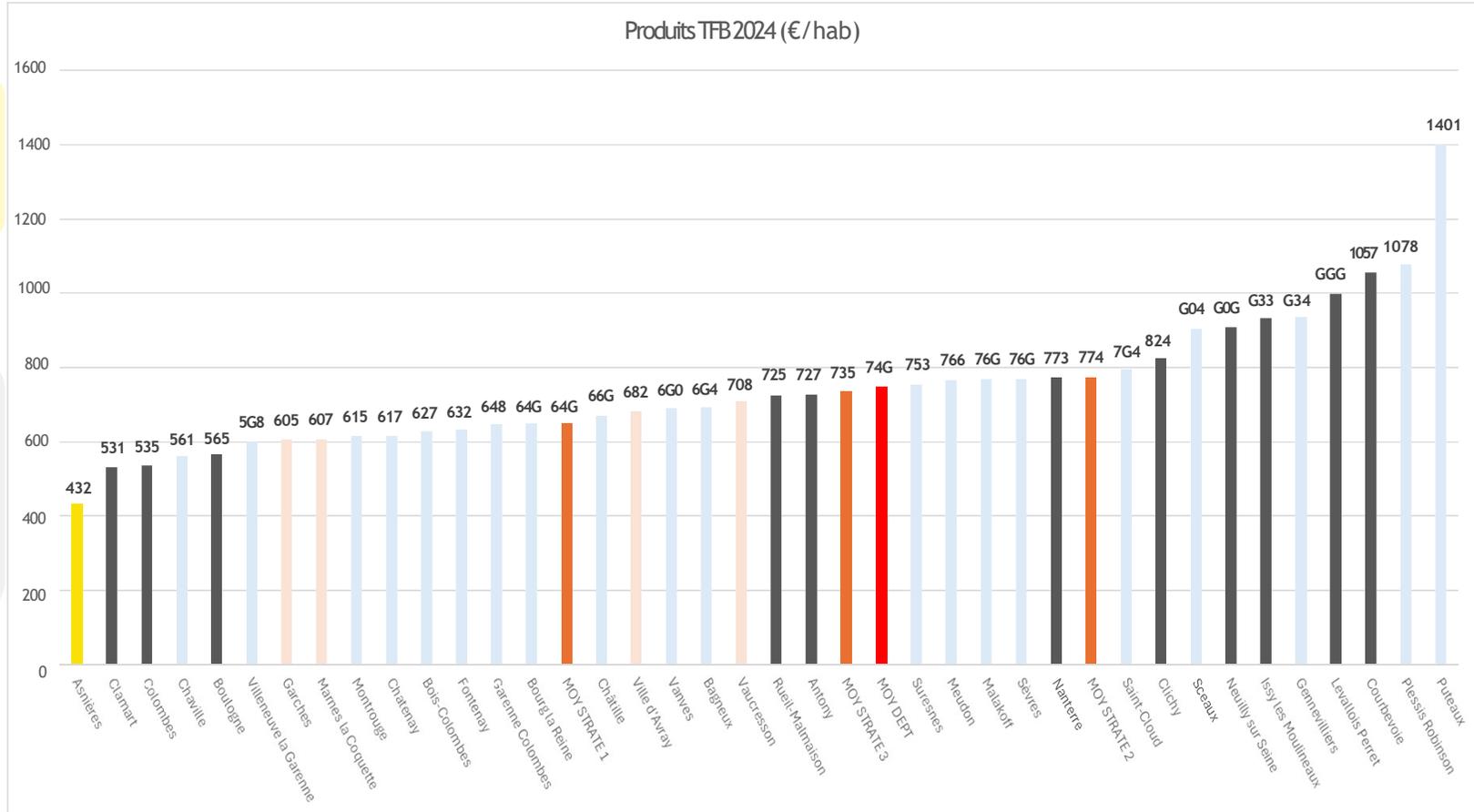
2014 – 2024 : Un taux de taxe foncière très bas pour la ville d'Asnières-sur-Seine



La taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties est due pour l'année entière selon la situation au 1er janvier. Elle est calculée en appliquant le taux voté par la collectivité à la valeur locative cadastrale.



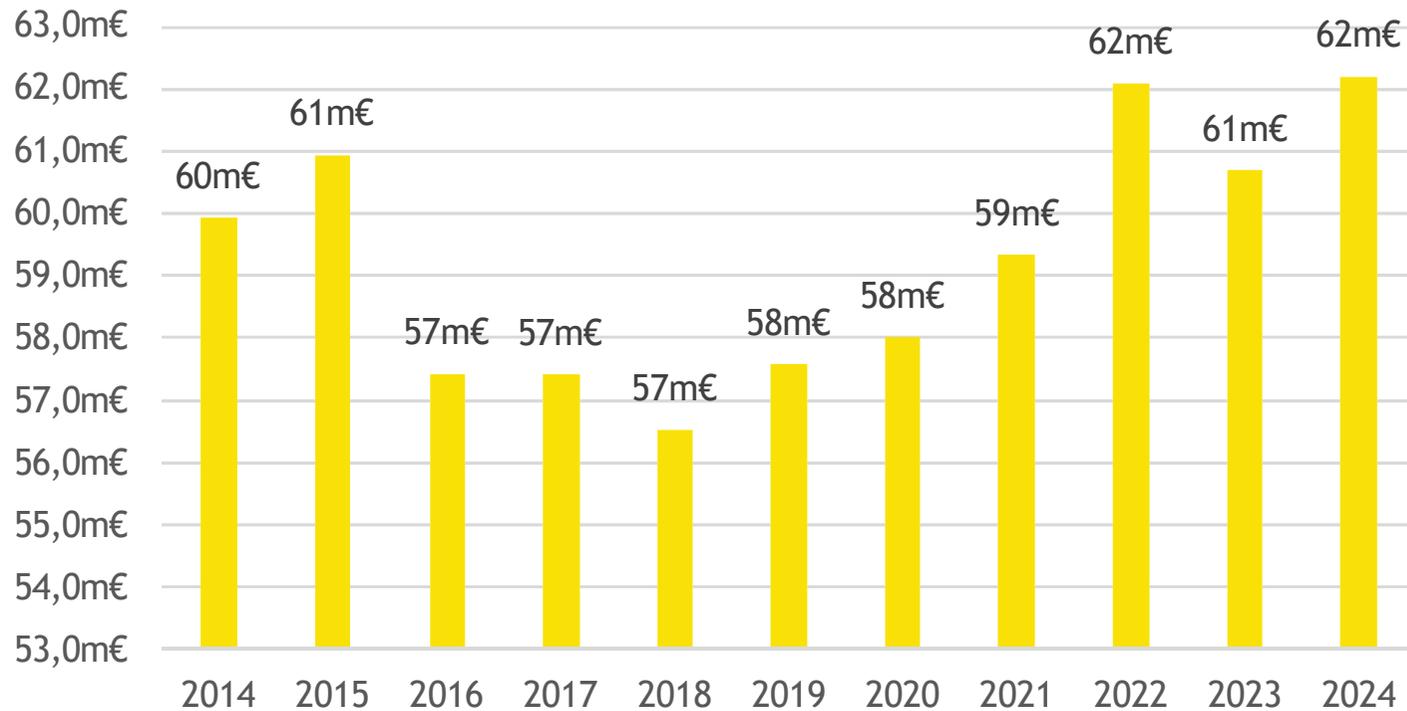
- Asnières-sur-Seine dispose du taux le plus faible du département des Hauts-de-Seine.
- Le taux est resté stable à 11,72 % entre 2014 et 2021.
- A la suite de la réforme du financement des EPCI, il a été relevé à 19,5 %, tout en restant inférieur à celui de nombreuses communes en 2024.



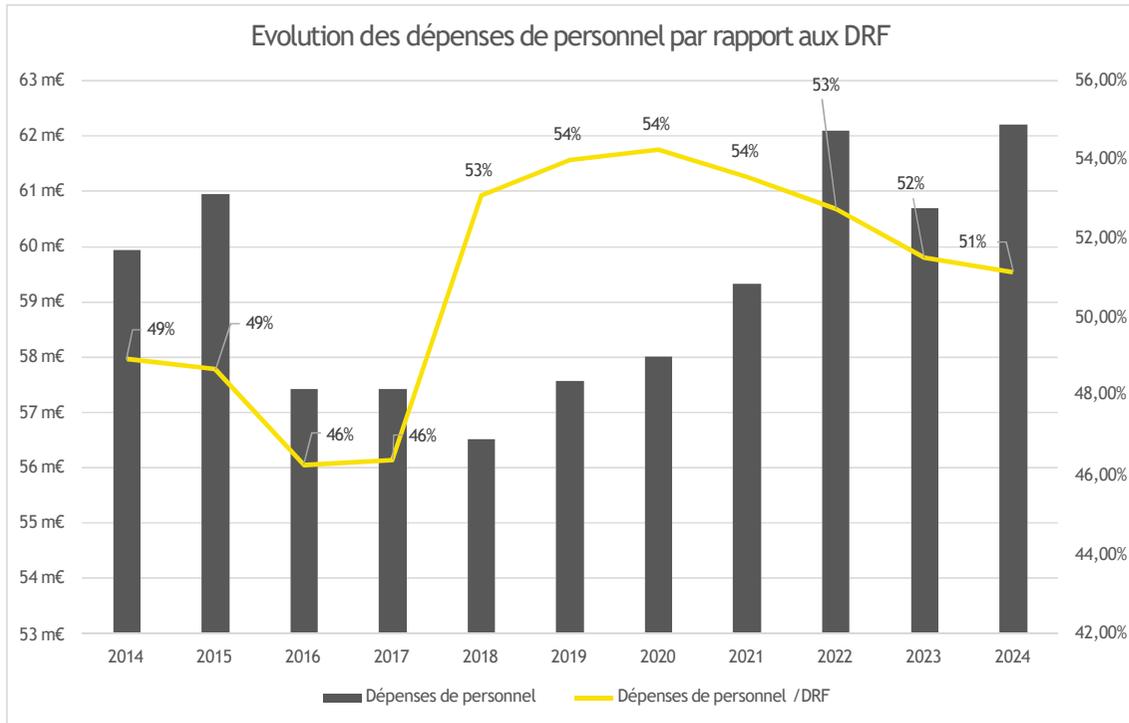
Ville de - de 20k habitants (strate 1)	Villes de 20k à 50k habitants (strate 2)	Ville de + de 50k habitants (strate 3)	Moyenne par strate	Moyenne départementale

2014 – 2024 : Stabilité des effectifs et des dépenses de personnel malgré des variations annuelles

Evolution de la masse salariale



2014 – 2024 : Des dépenses de personnel qui se maintiennent par rapport à l'évolution des DRF



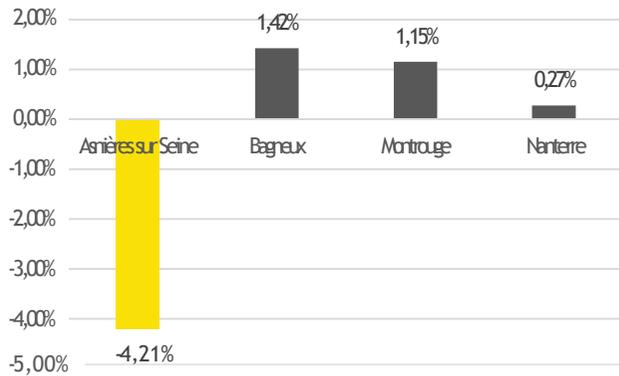
- Ce ratio évalue si les dépenses de personnel restent proportionnées par rapport aux dépenses réellement engagées par la collectivité.



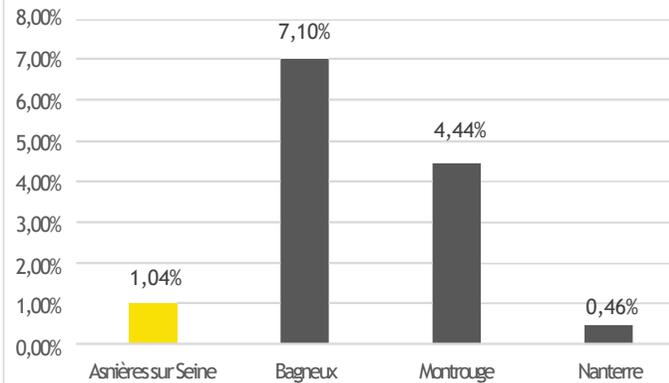
- Le ratio montre une maîtrise des dépenses de personnel par rapport aux DRF, représentant environ 50 % des DRF entre 2014 et 2024, avec une variation de ± 5 %.
- Depuis 2020, il se stabilise puis diminue légèrement, les DRF ayant progressé plus rapidement (+9,3%) que les dépenses de personnel (+4,9 %).
- Depuis 2019, la baisse du ratio s'explique surtout par la hausse des DRF, confirmant que son évolution dépend davantage des DRF que des dépenses de personnel, grâce aux efforts de maîtrise engagés.

2014 – 2024 : Comparaison de l'évolution des dépenses de personnel avec d'autres communes

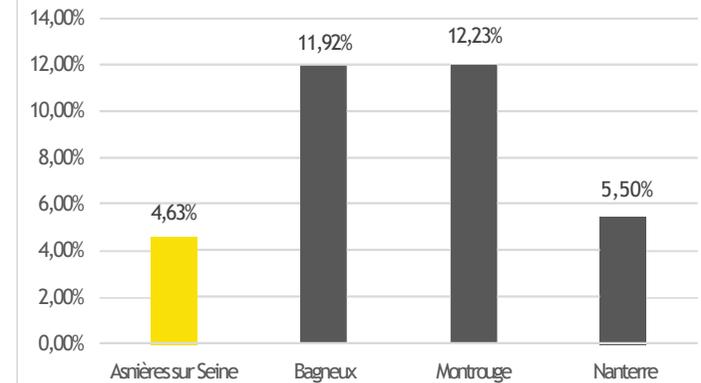
Evolution des dépenses de personnel entre 2014 et 2017 avec d'autres communes



Evolution des dépenses de personnel entre 2017 et 2020 avec d'autres communes

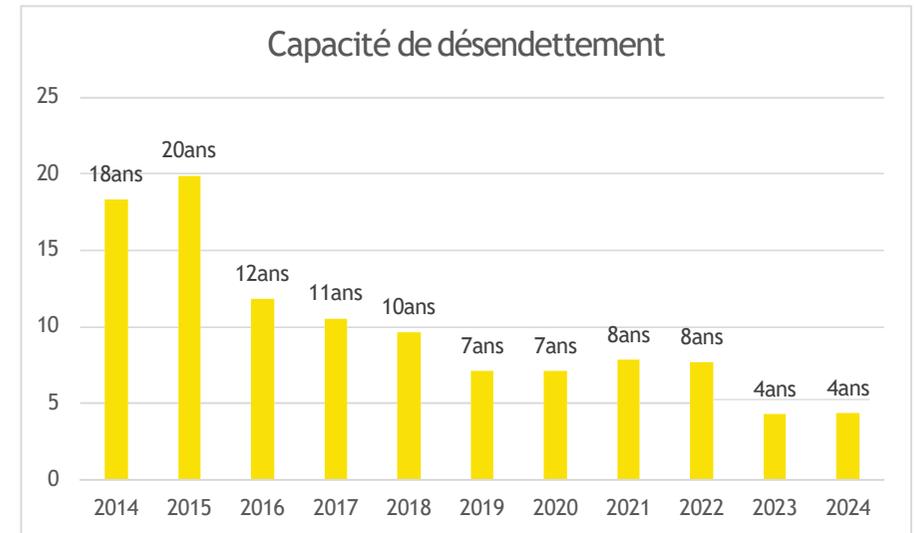
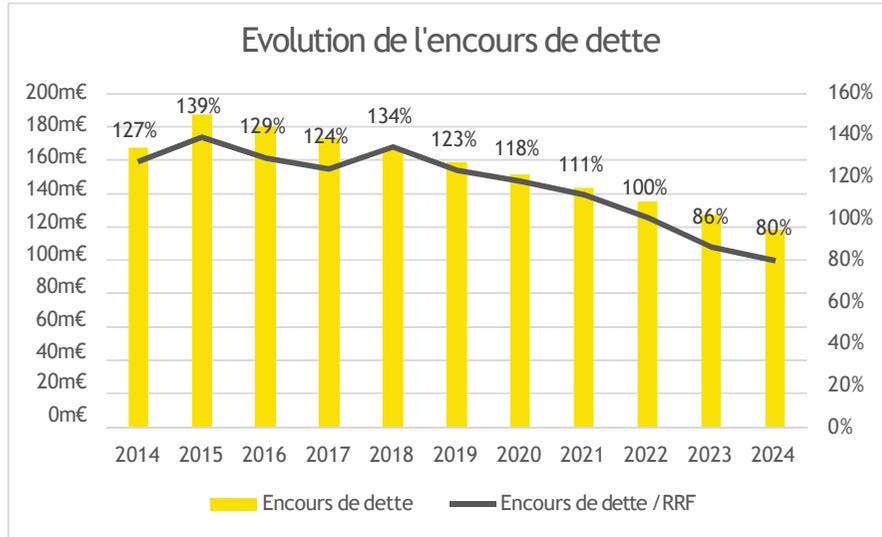


Evolution des dépenses de personnel entre 2020 et 2023 avec d'autres communes



- Comparée aux autres communes du département, Asnières-sur-Seine affiche une bonne maîtrise de ses dépenses de personnel.
- La baisse entre 2014 et 2017 s'explique par un transfert d'effectifs à l'EPT puis entre 2017 et 2020, les dépenses progressent de manière contenue.
- Enfin, la crise sanitaire et la spirale inflationniste ont eu un impact plus limité sur Asnières que sur d'autres collectivités.

2014 – 2024 : Baisse de l'encours de dette constatée depuis dix ans et impact sur les RRF et la capacité de désendettement

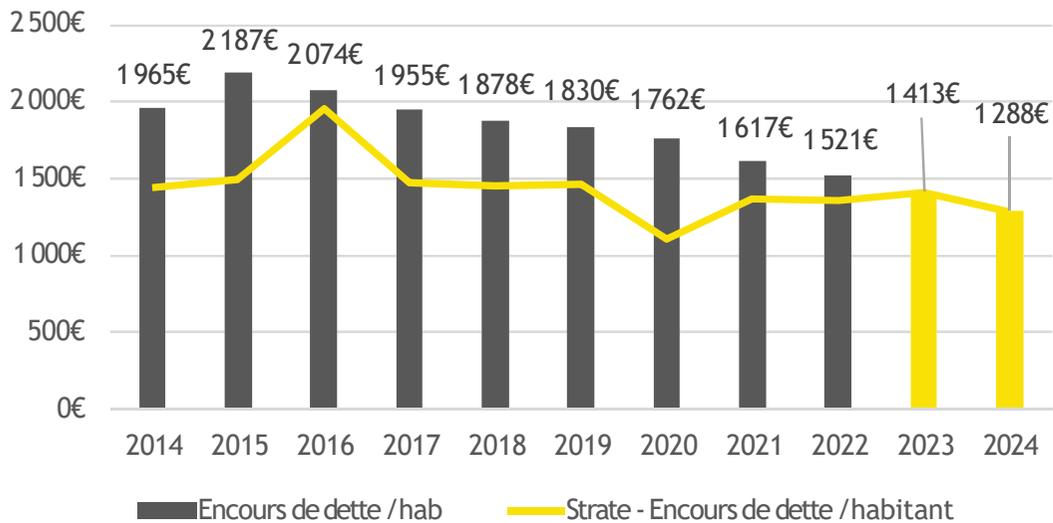


- L'encours de dette correspond au montant total que la collectivité doit à ses créanciers. Rapporté aux RRF, il mesure le poids de la dette par rapport aux recettes réelles générées par le fonctionnement courant de la Ville.
- La capacité de désendettement désigne le nombre d'années qu'il faudrait à la Ville, en mobilisant la totalité de son épargne brute, pour rembourser l'encours de dette.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette (m€)	167	187	180	173	166	159	151	144	136	127	118
RRF (m€)	132	135	139	140	124	129	128	129	135	147	148

2014 – 2024 : Analyse comparative de l'encours de dette par habitant

Evolution de l'encours de dette /habitant comparé aux communes de même strate



- L'encours de dette par habitant reflète la part de dette supportée individuellement par chaque citoyen de la collectivité.



- Entre 2014 et 2022, l'encours de dette par habitant est resté bien supérieur à celui de la strate, sauf en 2016.
- Dès 2015, une baisse significative s'amorce, grâce aux efforts de désendettement et à la maîtrise de l'investissement.
- En 2023, le ratio rejoint celui de la strate, puis passe en-dessous en 2024, aidé par la hausse de la population (+5 000 habitants entre 2020 et 2024), qui a mécaniquement réduit le ratio.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette (m€)	167	187	180	173	166	159	151	144	136	127	118

Merci de votre attention

EY | Shape the future with confidence

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez-vous rendre sur notre site ey.com.

Tous droits réservés

